

221C1989
FR0000121147-FS0651

4 août 2021

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

FAURECIA
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 4 août 2021, la société Citadel Advisors LLC¹ (131 South Dearborn, Chicago, IL 60603, Etats-Unis), agissant pour le compte de fonds et de clients, a déclaré avoir franchi, le 29 juillet 2021, en hausse, le seuil de 5% du capital de la société FAURECIA et détenir, pour le compte desdits fonds et clients, 6 950 330 actions FAURECIA² représentant autant de droits de vote, soit 5,04% du capital et 4,98% des droits de vote de cette société³.

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions FAURECIA sur le marché.

¹ Contrôlée par M. Kenneth Griffin. La société Citadel Advisors LLC déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

² Dont 6 947 922 actions résultant de l'assimilation (cf. articles L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et 223-14 V du règlement général) de 6 947 922 swaps, sans échéance, exerçable à tout moment et portant sur autant d'actions (sur la base d'un delta de 1).

³ Sur la base d'un capital composé de 138 035 801 actions représentant 139 594 094 droits de vote en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.